**Vol. XIX.** Saint-Boniface, Manitoba, 16 Avril 1890 **No. 27.**

La Bibliothèque du Parlement

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

# LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



## LES MEFAITS DU TABAC

(*Extrait du XIX Siècle de Paris.*)

Un peu de statistique au sujet des fumeurr:

"Dans les cinq départements où l'on fume le plus—(Nord, Pas-de-Calais, Meurthe-et-Moselle, Bouche du-Rhone, Alpes-Maritimes), en égard au chiffre de la population, la moyenne de la consommation de tabac par chaque habitant, femmes et enfants, est de 1 Kil. 762 gr. (3½ livres), et le chiffre des aliénés est en moyenne de 769 par département."

"Dans les cinq départements où l'on fume le moins—(Aveyron, Lozère, Dordogne, Haute-Loire, Charente), nous relevons 408 grammes (13 onces) de tabac par tête et 288 aliénés seulement par département."

Invitation à Messieurs les fumeurs dont l'intelligence n'est pas encore trop obscurcie par la fumée de tabac, de faire quelques sillogismes rigoureux et d'en méditer les conclusions...

## LETTRE DE M. L'ABBÉ GEORGES DUGAS.

Nous reproduisons de *L'Etendard* la lettre suivante de M. l'abbé Dugas:

*Monsieur le Directeur,*

Depuis un an que je suis dans la province de Québec, je n'ai pas cessé de m'intéresser au sort de Manitoba et malgré les événements politiques qui se passent actuellement dans cette province au sujet de la langue française et des écoles séparées, je persiste à croire qu'il vaut mieux envoyer nos Canadiens dans ce pays que de les laisser partir pour les Etats-Unis. Je sais que sur ce point, plusieurs pensent différemment et me blâment parce que je parle et j'écris pour diriger des Canadiens vers Manitoba; ils sont libres d'avoir là-dessus leurs idées et je respecte leur opinion, néanmoins je persiste à garder la mienne.

On dit: nous ne sommes pas un peuple préparé pour fonder des colonies, comme les peuples de l'Europe qui sont à l'étroit chez eux, et qui ont un excédent de population; ici nous avons besoin de tout notre monde pour coloniser les immenses terrains qui nous restent dans la province de Québec.—Oui, je comprends cela: Si la chose pouvait se faire ainsi ce serait de beaucoup préférable, mais il faut bien prendre les choses comme elles sont et non comme on veut les voir.

Il y a un fait que personne ne peut nier, c'est que malgré les immenses terres qui nous restent à établir, notre population canadienne continue chaque année à prendre le chemin de l'étranger. Nos canadiens nous échappent par centaines et par milliers, malgré tout ce qu'on peut leur dire de plus touchant sur le patriotisme. Chaque année une quantité prodigieuse de terres sont vendues à l'encan dans nos paroisses et nous avons la douleur de voir nos meilleures familles partir pour les Etats-Unis. Pour une raison ou pour une autre le fait existe, impossible de le nier. Le lieutenant-gouverneur, dans son discours du trône, a beau venir périodiquement vanter la prospérité du pays, il n'en reste pas moins vrai que le malaise le plus grand existe dans nos campagnes chez les cultivateurs, qui sont découragés parce qu'ils ne peuvent plus réaliser l'argent nécessaire pour couvrir les dépenses.

Ils se disent: Puisque sur des terres bien cultivées et bien établies nous ne pouvons pas vivre dans la province de Québec, c'est inutile d'aller en prendre dans les townships où elles ne valent pas les nôtres. Partons donc pour les Etats-Unis. Voilà le langage qu'on entend. Vaut-il mieux les laisser partir pour les Etats-Unis, que de les diriger sur Manitoba? Je ne le crois pas; à moins que le Canada ne soit destiné à devenir américain. Mais, aussi longtemps que nous existerons comme peuple, je regarderai toujours comme une grande calamité, le départ de nos familles canadiennes pour les Etats-Unis, et voilà pourquoi je n'ai pas cessé de dire depuis un an dans mes écrits comme dans mes conversations à tous ceux qui m'ont consulté: Si vous pouvez rester dans la province de Québec, restez-y; mais allez à Manitoba plutôt que de partir pour les Etats-Unis.

A Manitoba vous aurez de bonnes terres pour y établir vos familles, ce que vous ne trouverez pas chez nos voisins, où vous n'aurez pour vivre que votre travail de chaque jour dans les manufactures; mais tout en supposant même que vous auriez l'espoir d'y acquérir des terres, je dis que Manitoba serait préférable par ce que le sol y est plus riche, que les terres y sont moins chères et qu'on y établit plus facilement des familles nombreuses.

Vous me direz: mais ne craignez-vous pas qu'un petit groupe de Canadiens à Manitoba ne soit bientôt noyé par la majorité protestante, et alors à quoi nous aura servit d'envoyer là des Canadiens, ce sera une force perdue pour nous.

D'abord nos Canadiens ne peuvent pas être plus noyés qu'ils le sont au milieu de la grande république américaine. Dans les Etats-Unis les Canadiens ne compteront jamais dans la même proportion qu'ils comptent actuellement à Manitoba. Quant aux avantages civils, qu'avons-nous à perdre plus que chez nos voisins?

La guerre que le gouvernement fait en ce moment à la langue française et aux écoles séparées a sans doute quelque chose d'inquiétant, cependant le sort des catholiques n'y est pas plus déplorable qu'aux Etats-Unis où nous n'avons rien à espérer pour l'avenir; là les lois resteront ce qu'elles sont par rapport à nous, tandis qu'à Manitoba on peut obtenir un changement en faveur des catholiques, puisque les lois passées par le gouvernement actuel sont contre la constitution, et qu'on pourra, nous l'espérons, obtenir un rappel.

J'ai dit dans une petite brochure que je croyais être utile à mes compatriotes en leur faisant connaître les avantages de Manitoba: jusqu'à présent tous ceux que j'ai dirigés là m'ont écrit qu'ils était contents d'avoir suivi mes conseils. Je continue à donner les mêmes conseils à ceux qui me consultent, et je leur répète toujours: restez ici si vous le pouvez, mais allez à Manitoba plutôt qu'aux Etats-Unis.

G. DUGAS, Ptre.

## LES ROBES DE MADAME

Madame, cessant de lire son journal.—Décidément, l'émir de Caboul a été obligé de fuir devant ses sujets révoltés.

Monsieur, qui pense à ses fortes échéances de la fin de mois.—Je m'en fiche pas mal!

Madame.—Mon Dieu, comme tu es indifférent à tout!

Monsieur.—Dame! il ne me doit rien, ton émir; je n'ai donc pas à craindre que, après la fin du mois, son billet ne me revienne protesté..

Madame.—Il est question d'envoyer des troupes anglaises à Caboul; tous les journaux confirment cette nouvelle intéressante.

Monsieur.—Intéressante!.. En quoi intéressante?

Madame.—En ce que le gouverneur des Indes anglaises, pour parer aux frais de cette expédition, est obligé de faire argent de tout, il fait vendre à perte, il écoule à tout prix. Tiens, par exemple, les étoffes de Cachemire, croirais-tu qu'elles ont dégringolé de 80 pour cent? Madame Balloir me l'avait déjà dit et je ne voulais pas le croire.. Mais aujourd'hui, en passant devant un magasin, je me suis amusé à marchander un costume en vrai tissu de l'Inde, et tu sais si je m'y connais! Le commis me l'a fait un prix tellement bas que je l'ai regardé dans les yeux pour voir s'il plaisantait. Figure-toi, la même confection, qui, l'hiver dernier, valait 600 francs, absolument la même, on l'a aujourd'hui pour 119 francs! Je n'en revenais pas! Et une étoffe d'un chaud, oh! mais d'un chaud! Je comprend que Monsieur Balloir, qui est à la piste des bonnes occasions, ait tout de suite acheté deux de ces costumes pour sa femme. Elle sera chaudement habillée, je t'en réponds! (Avec un soupir.) Ah! on ne la laisse manquer de rien celle-là!

Monsieur.—A t'entendre, on dirait que tu manques de tout toi. Il est bien évident que si tu avais besoin d'un costume chaud, comme tu le dis, je serais le premier à te l'offrir. Mais comme tu n'en as nul besoin..

Madame.—Pas besoin! où prends-tu cette idée-là!

Monsieur.—Raisonnons un peu. Nous touchons à la fin de l'hiver.. Et puis, comme, même en hiver, tu ne peux me prouver qu'il y ait plus de vingt-quatre heures par jour, je te répondrais que tu as déjà un bon édredon.

Madame.—En quoi un édredon peut-il être comparé à un..

Monsieur.—Permets; laisse-moi parler. Sur vingt-quatre heures, tu en restes douze au lit; voilà donc la moitié du temps pendant lequel un édredon t'est beaucoup plus utile qu'un costume, tu ne peux le nier. Continuons. Tu m'as tracassé, poursuivi, harcelé pour avoir un calorifère que j'ai fini par faire poser, et, par le plus grand des hasards, je suis tombé sur un calorifère qui chauffe! qui chauffe même à tel point qu'avec un rien de feu on étouffe, je te l'ai entendu dire cent fois. Tu as donc déjà trop chaud pendant que tu fais tes cinquante tours dans la maison. Donc, avec ton costume des Indes, si lourd et tant épais, au milieu de la chaleur du calorifère, tu fondrais en eau et tu serais forcée de te dévêtir pour n'être pas suffoquée. Restent maintenant les deux heures pendant lesquelles tu sors; mais comme tu prétends ne pas savoir marcher à pied, tu te fourres toujours dans une voiture bien fermée, avec une boule d'eau bouillante, au besoin même, tu peux y emporter ton édredon. Voilà donc tout ton temps pris. Ah! si la journée avait une vingt-cinquième heure, tu pourrais venir me dire que... Et encore, moi, je serais en droit de te demander comment une femme qui répète sans cesse qu'elle ne souffre jamais que du froid aux pieds peut avoir besoin de se couvrir si chaudement le dos. Ce serait donc bien inutilement gaspiller mon argent.

Madame, rageuse.—Ton argent! Qui te demande ton argent? En causant, je te dis que les tissus des Indes ont baissé de prix, et tu en conclus que je me roule à tes pieds pour avoir un costume dont je n'ai nul besoin!

Monsieur.—Nul besoin, je le sais; car, l'hiver dernier, quand tu m'as fait payer trois robes, si je me suis décidé à cette folie, c'est en t'entendant vanter la qualité et la solidité des étoffes qui, disais-tu, dureraient dix ans. Or, ces robes, à ton compte, ayant encore neuf années devant elles, nous pouvons respirer avant de songer sérieusement à ce costume en tissu de l'Inde tombé à bas prix. Et note bien que, dans cinq ou six ans, ce prix sera encore diminué, l'occasion sera encore meilleure!

Madame, revenant à son sujet par la tangente.—Mais puisque je te répète que je n'en veux nullement de ton costume. Oh! non, je suis bien trop fière pour m'exposer à un refus. Même quand il s'agit de ton intérêt.

Monsieur.—De mon intérêt? comment! mon intérêt?

Madame.—De ta réputation commerciale, si tu aimes mieux.

Monsieur—Qu'est-ce que tu chantes-là?

Madame.—Rien, rien.

Monsieur.—Mais si, explique-toi

Madame.—Rien, te dis-je. Un simple mot en l'air de Mme Balloir. "Votre mari, me disait-elle, est économe et, dans le commerce, c'est un tort; on se le figure gêné dans ses affaires, et ça nuit à son crédit!"

Monsieur, froissé.—Gêné! moi, gêné!

Madame.—Voyons, ne vas-tu pas te fâcher pour une plaisanterie? A quoi bon t'inquiéter des "on-dit"? Que t'importe que des imbéciles, parce qu'ils voient Mme Balloir toujours vêtue à la dernière mode, aillent crier que son mari marche en tête de la droguerie parisienne!

Monsieur, en colère.—Ce n'est, fichtre! pas vrai! Ah! il faut entasser des costumes sur le dos de sa femme, pour soutenir une réputation commerciale! Eh bien! on va voir! Ne m'as-tu pas dit que Balloir avait payé de ces fameux costumes à sa femme?

Madame.—Oui, deux.

Monsieur.—Eh bien! tu en auras quatre.

Madame (toute triomphante)—Enfin! J'ai gagné la partie. Ça n'a pas été sans peine.

EUG. CHAVETTE.

**Le Manitoba.**

Mercredi, 16 Avril 1890.

### DELENDA EST CARTHAGO

Lorsque Carthage eut été défaite par les armes de la république romaine, et que la superbe reine du commerce de l'ancien monde fut réduite à un état voisin de celui du vasselage, il se trouva encore des citoyens que l'ancien renom de la puissante rivale de Rome faisait trembler. Et Caton, le sage du sénat, ne cessait de faire retentir la tribune de ce corps auguste de ces mots : "il faut détruire Carthage." Il réussit ; Carthage fut rasée, et avec elle tomba le vaste empire qu'elle avait fondée.

Depuis ce temps, le fameux "*delenda est Carthago*" de Caton est passé en proverbe, et est devenu la qualification la plus complète de la haine tenace et persévérante. Il n'est donc pas surprenant que nous nous soyions rappelé cette phrase haineuse en réfléchissant au traitement que nous subissons de la part du cabinet Greenway-Martin.

Plus nous avançons, plus il devient évident que le but de ces hommes, quelles que soient leurs protestations, est un : notre destruction en tant que français et catholique.

Encore dans l'opposition, M. Martin ne manquait jamais, au contraire, il faisait naître l'occasion de tancer le gouvernement du jour à propos des écoles séparées et de la langue française. Ceux qui ont suivi les débats des sessions depuis 1882, savent que nous n'exagérons rien. D'ailleurs, les procès-verbaux de la chambre sont là. Il est vrai que cette gente a recouvert sa haine de loup d'une peau de brebis lorsque cela a été nécessaire pour arriver au pouvoir ; le grand nombre a cru à sa conversion sincère ; bientôt, mais trop tard pourtant, l'on s'aperçut de la fourberie. Le *delenda* du Martin de l'opposition fut repris et exécuté pour le procureur-général Martin.

Nous n'avons pas besoin de rappeler ici les persécutions que nous avons subi sous cette administration néfaste, c'est de l'actualité qui nous touche de trop près pour que nous puissions l'oublier.

Abolition de nos écoles, abolition de notre langue par une majorité brutale et inepte, il semblait que cela fut assez. Avec ces hommes ce n'est jamais assez. A l'heure qu'il est, l'on est à perpétrer à notre détriment l'injustice la plus criante dont puisse se rendre coupable un gouvernement responsable. Les castes supérieures de l'Inde ne traitent pas autrement leurs parias.

A la dernière session la chambre a autorisé les municipalités à émettre des débentures pour fournir du grain de semence aux contribuables. Le trésorier-provincial était autorisé à acheter ces débentures au pair. Rien de mieux que cette mesure. Mais le mal est que le gouvernement trouve là un moyen de déverser sa haine sur les Canadiens-français. Deux municipalités, à notre connaissance, Cartier et Taché, ont voulu profiter de l'avantage que leur offrait la loi. Ces municipalités sont peu endettées, leurs affaires sont excellentes, elles étaient en droit de s'attendre à ce que la loi leur fut appliquée dans sa plénitude. Mais au lieu de cela, qu'a-t-on fait ? Le gouvernement a eu l'audace de leur offrir à chacune d'elles des montants dérisoires, juste assez pour pouvoir avancer à chacun des contribuables deux ou trois minots de grain. Elles ont refusé et elles ont bien fait.

L'on nous dit que des municipalités anglaises, moins prospères que ces municipalités que nous venons de mentionner, ont pu vendre au gouvernement des débentures au montant de $9,000. Elles sont anglaises, celà suffit à nos potentats.

Le gouvernement, après avoir tâté de la persécution morale, veut nous réduire par la famine, nous supposons. Heureusement qu'en cette circonstance, comme en bien d'autres, nous pouvons nous passer de lui.

Notre population est patiente, forte qu'elle est de son droit. Elle attendra avec confiance le redressement de ses griefs. Fidèle observatrice de la loi, elle n'aura recours qu'à des moyens constitutionnels. Mais la persécution augmentant outre mesure, la résistance devient nécessaire, obligatoire, c'est ce que l'on appelle, le *self defense.* Et dans la voie que suit le gouvernement du jour, il est bien difficile, surtout pour les hommes qui le composent, de ne pas empiéter toujours, jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour revenir sur ses pas.

**Ils sont avertis, en cela comme en toute chose : ceux-là seuls sont responsables des conséquences, qui posent les prémisses.**

## JOSEPH MARTIN

### REDEVIENT MINISTRE

La comédie est jouée : Joseph Martin est redevenu ministre et reprend son portefeuille de procureur-général dans le cabinet Greenway.

Nos prévisions se sont accomplies : cet individu a tellement compromis l'administration actuelle qu'il ne s'est trouvé personne d'assez hardi pour tenter de le remplacer. Il va sans dire que ce factotum du parti ministériel continuera à marcher *au premier rang des capitalistes de la province*, d'autant plus que le désarroi complet dans lequel se sont trouvés ses collègues, après sa démission, et les bassesses qu'ils ont nécessairement dû faire pour n'être point abandonnés, vont lui fournir des facilités plus grandes, c'est évident, de continuer à agioter à son plus grand avantage.

Il faut entendre le *Tribune*, de Winnipeg, parler de ce retour de l'enfant prodigue au bercail.

Voici le titre et les sous-titres qu'il emploie :

IL REVIENT !

L'HON. M. MARTIN RETIRE SA DÉMISSION.

SATISFACTION GÉNÉRALE.

Et voici la substance de ce qu'il débite aujourd'hui :

M Martin étant pressé de faire connaître les raisons qui l'engageaient à demeurer dans son ancienne position, a dit que ses amis étaient presqu'unanimes à la condamner pour abandonner le cabinet dans un moment critique et quand une législation si importante a été adoptée et qu'il a tant fait pour la créer. On lui a représenté que sa conduite n'était pas patriotique et qu'elle était injuste pour le gouvernement. Il a reconnu la force des raisons qu'on lui a données.

Il a vu que c'était probablement son devoir de rester à côté de ses collègues et de les aider dans la lutte dont il est responsable pour une si large part. En conséquence, il s'est décidé à reconsidérer sa démission et à continuer de faire partie du cabinet.

Quelle magnanimité ! Joseph Martin met de côté le soin de ses affaires personnelles, la cause de sa démission, pour s'occuper des affaires du pays. Heureux pays !

La satisfaction est générale, crie l'organe de Martin ! Générale, en ce sens, de notre côté, nous, tous les Canadiens-français et tous les catholiques de Manitoba, (c'est un item, remaquez-le bien, Messieurs du gouvernement), voulons que l'état de choses continue, afin que nous ayions la satisfaction, générale celle-là, de voter contre les auteurs de projets de lois qui ont l'effronterie de poser en amis des français.

### NOTES D'OTTAWA

[Spécial au *Manitoba.*]

13 avril 1890.

On a discuté le détail du nouveau tarif des douanes, toute la semaine dernière aux Communes, et il est probable que cette discussion sera continuée toute cette semaine encore.

***

Tous les propriétaires de chantiers de bois de construction s'opposent à l'augmentation des droits sur les viandes, parce qu'ils craignent d'avoir à payer plus cher la nourriture de leurs employés.

***

L'augmentation des droits sur le lard va permettre aux cultivateurs de Manitoba de se livrer avec avantage à l'élevage des cochons, pour le marché des provinces de l'est.

***

Il est certain maintenant que le gouvernement annoncera dans le cours de cette semaine les concessions qu'il se propose d'accorder aux compagnies de chemins de fer, et il est à espérer qu'elles seront considérables en faveur de nos chemins manitobains. Il y a plus de soixante demandes et le chiffre demandé depasse une valeur de plus de soixante millions de piastres.

***

Deux députés sont décédés depuis le commencement de la session, le premier, M. Perley, député d'Ottawa a pris part aux travaux de la session jusqu'au moment de sa mort ; mais le second, M. Chisholm, député de la Colombie, n'est pas venu cette année, étant retenu chez lui par la maladie qui l'a emporté.

***

L'élection nécessitée par la mort de M. Perley, à Ottawa, aura lieu la semaine prochaine, samedi. Les candidats sont MM. MacIntosh et Christie, tous deux conservateurs.

***

L'hon. M. Tupper, ministre de la marine, est retourné à Washington au sujet du règlement de la question des pêcheries.

M Ross, député de Lisgar, est allé à Manitoba, mais reviendra dans une dizaine de jours. L'hon. M. Girard est de retour de Saint Boniface où il a passé sa vacance de Pâques.

***

M. A. D. Lépine, qui était à Ottawa depuis plusieurs mois, est parti samedi dernier pour retourner à Saint-Boniface.

***

L'hon. M. Carling a déposé sur le bureau de la chambre, le rapport du Haut Commissaire en Angleterre Ce rapport renferme des renseignements intéressants sur les relations du Canada avec les autres pays. On y trouve aussi les rapports des différents agents d'immigration du Canada en Angleterre : MM. Dyke, Graham, Merrick, Connelly et Down. Le résumé de ces rapports montre que pendant l'année 1889, 38,132 immigrants ont été envoyés en Canada. Sur ce nombre 28,311 étaient anglais et 9,816 appartenaient à d'autres nationalités.

***

Le rapport concernant la recette et la dépense pendant le mois de mars a été publié, et il est des plus satisfaisants. Les revenus, en mars, ont été comme suit :

| | |
|---|---|
| Donanes | $2,181 366 |
| Accise | 542,657 |
| Bureaux de poste | 237,378 |
| Travaux publics | 243,925 |
| Divers | 78,725 |
| Total | $3,284,051 |

Si on ajoute à cela le revenu au 28 février 1890 — $25 833,946 — le grand total est de $29,117,997.

Les dépenses en mars ont été de $1,246,022 ; jusqu'au 28 février, elles ont été de $21,518,189, ce qui fait pour les neuf mois une dépense totale de $22,764 212, et laisse le magnifique surplus de $6 353,785. Les chiffres pour les neuf mois correspondants de l'an dernier étaient :

| | |
|---|---|
| Revenu | $27,940 616 |
| Dépenses | 23,729,291 |
| Total | $4,211,325 |

Il y a donc pour les neuf mois de l'exercice courant une augmentation de $2,142,460 dans le surplus seulement.

La dette nette du Canada, au 31 mars dernier, était de $234 637,261, ce qui donne une diminution de $1,599,603, pendant le mois.

***

M. M. C. Mullarky, de Montréal, a fait une proposition au gouvernement au sujet de la formation d'une compagnie qui emploierait les prisonniers à confectionner des chaussures et des habillements pour l'exportation. On ne pense pas que ce projet soit favorablement accueilli.

***

Le *modus vivendi* arrêté entre le Canada et les Etats-Unis relativement aux pêcheries sera continué encore un an. Sir John Thompson présente un bill à cet effet. Il est à espérer que ce délai suffira pour régler définitivement cette brulante question.

***

M. Colby, qui agit comme ministre intérimaire de la marine, a donné avis d'un projet de loi pour amender l'acte des matelots. Ce bill est très important en ce sens qu'il fait droit à la demande des unions ouvrières et donne aux matelots poursuivis en vertu de cette loi le droit d'appel.

***

A une réunion tenue à Ottawa, sous la présidence de l'honorable M. Royal, et à laquelle assistaient les délégués de l'assemblée législative du Nord-Ouest, ainsi que les députés fédéraux de cette région, on a discuté sur les moyens à prendre pour attirer au Nord-Ouest une bonne classe d'immigrants.

L'assemblée a finalement décidé de soumettre au gouvernement les propositions suivantes :

1. Changer le nom des Territoires du Nord-Ouest en celui de "British Canadiau Territories" ou "British American West Territories."

2. Demander au gouvernement d'envoyer des représentants de cultivateurs des différentes nationalités établies au Nord-Ouest dans leur mère-patrie pour y renseigner leurs parents et amis sur les ressources de notre pays.

3. Demander au gouvernement impérial de déléguer des personnes d'Angleterre, Irlande et Ecosse pour visiter le Nord-Ouest et le Manitoba pendant la saison des récoltes.

4. Que le gouvernement accorde un bonus à toute compagnie ou corporation pour chaque colon qu'elle établira dans les territoires.

5. D'envoyer en Angleterre un char d'exposition contenant des échantillons des meilleurs produits du Nord-Ouest, minéraux et agricoles.

8 Faire publier des brochures donnant des renseignements exacts sur les ressources du Nord-Ouest, avec cartes, etc.

### SOYONS PRATIQUES

Nous donnons avec grand plaisir l'article suivant que M. Joseph Tassé, Directeur de *La Minerve*, de Montréal, publie ces jours derniers dans son journal.

M. Tassé insiste fortement sur l'immigration Canadienne-française à Manitoba. Il parle avec modération, mais avec la force qui accompagne toujours la vérité des faits C'est, comme il le dit, une croisade qui commence et qu'il faut mener à bonne fin.

Nos remerciements lui sont acquis d'avance ainsi qu'à tous ceux qui, comme lui, travailleront à remédier aux maux qu'on nous fait souffrir ici :

Certains agitateurs guerroient contre notre race à Ontario, au Manitoba et au Nord-Ouest.

Ils sont appuyés par tout un gouvernement, le gouvernement Greenway, qui a porté une main sacrilège sur nos institutions, nos écoles, notre langue. Ils sont appuyés par l'assemblée législative du Nord-Ouest, qui a passé une résolution demandant la suppression du français. A tout prix, il faut économiser l'énorme somme de $500 pan an !

Ce levain du fanatisme n'a pas été autorisé par la population de ces contrées. Si elle avait été consultée aux dernières élections, elle aurait eu probablement la sagesse de choisir des représentants plus soucieux de l'intérêt public. Le Nord-Ouest sort d'une guerre civile désastreuse. Ceux qui l'habitent doivent prendre garde de ne pas rallumer des feux mal éteints. Cette pensée les aurait frappés.

D'ici à très longtemps, ces territoires auront besoin pour se développer des largesses du gouvernement fédéral. Serait-il de bonne politique de se mettre à dos toute la députation française, qui, elle aussi, a voix au chapitre du budget ? Ils feront bien de méditer ce point. Quoiqu'il en soit, notre devoir est tracé. Tout en agissant avec calme, tout en calculant nos mouvements, tout en ne donnant aucun prétexte au fanatisme, nous ne pouvons reculer devant la lutte. Ce n'est pas nous qui avons outragé les sentiments les plus sacrés. Nous sommes sur la défensive.

Que faut-il faire ? Opposer un front compact et uni aux persécuteurs. Renouveler sur les points où nous sommes attaqués, les luttes qui suivirent l'Acte d'Union de 1840, quand il n'y avait qu'un parti dans le Bas-Canada pour réclamer la révocation de ses clauses les plus iniques, pour obtenir le gouvernement responsable, ce palladium des peuples les plus libres.

Le mouvement de résistance est déjà commencé. L'unanimité du vote français à Ottawa en fournit une preuve éclatante. Au Manitoba, rouges et bleus se sont coalisés contre le gouvernement qui veut opprimer notre race.

C'est un bon augure, un augure encourageant.

Quelle est la raison principale que l'on allègue pour entreprendre la persécution ? La voici : Les Français sont trop peu nombreux au Manitoba et dans les territoires pour que leur langue soit mise sur un pied d'égalité avec la langue anglaise.

C'est une pauvre raison, une raison brutale, l'argument du plus fort. Que diraient ces mangeurs de Français si nous invoquions le même argument pour user de représailles dans la province de Québec ? Nous serions cependant tout aussi excusables.

Mais ce serait une faute, un crime même, de venger une injustice par une autre injustice. Notre générosité sera toujours la plus noble vengeance, en même temps qu'une leçon pour les autres provinces.

Quoiqu'il faille penser de cet argument, détruisons en la force apparente le plus tôt possible.

Au lieu d'émigrer aux Etats-Unis, d'aller nous étioler dans leurs fabriques, de courir les risques du contact d'une société malheureusement trop gangrenée, transplantons-nous en grand nombre dans l'Ouest, allons fortifier les rameaux que l'on y a détachés du grand arbre national. Ne craignons pas le dépeuplement de nos campagnes. Il poussera d'autres Jean-Baptiste pour remplacer ceux qui partiront.

C'est un homme d'état qui a dit : Emparons-nous du sol si nous voulons conserver notre nationalité. C'est le même qui en proposant l'acte qui devait enfanter une œuvre géante, le chemin de fer du Pacifique, jetait le cri prophétique : *All aboard for the West.* Cet homme s'appelait Cartier. Il a vu loin dans l'avenir.

Nous avons commis une faute, faute dont nous souffrons aujourd'hui, en ne nous occupant pas davantage de déverser le surplus de nos populations dans ces territoires. Il y a trente ans que le clairvoyant M. Rameau, nous presse d'organiser une émigration régulière à la Rivière-Rouge, d'y conduire chaque année un certain nombre de familles. Cet appel aurait dû avoir plus de retentissement.

Il n'est pas trop tard. La leçon du moment doit nous instruire. L'émigration au Nord-Ouest est prêchée par un prêtre d'un rare dévouement, l'abbé Beaudry. Il a déjà fait beaucoup. L'an dernier, plusieurs centaines de familles, à son appel, sont allées se fixer au Manitoba. Nous n'avons que des bonnes nouvelles de cette migration. A son appel encore, cent cinquante cultivateurs viennent de planter leur tente dans cette province. Ce détachement sera bientôt suivi d'un autre. Puisse-t-il être considérable. Ontario a envoyé récemment sept cents de ses cultivateurs au Nord-Ouest. Cette province ne doit pas être seule ou presque seule à tirer profit des immenses ressources des prairies.

Facilitons l'œuvre de l'abbé Beaudry. Fondons même une organisation spéciale pour l'affermir, en étendre l'action. Songeons à ce que seront dans vingt-cinq ans, dans cinquante ans, 10 à 12 mille âmes, qu'il nous serait facile de jeter à l'ouest du lac Supérieur. Ce serait le salut.

Mgr Labelle est actuellement en France : qu'il conjure la vieille mère-patrie de venir au secours de ses enfants d'Amérique, de renforcer nos rangs. Nous n'avons jamais rougi de notre sang, que les populations de la Bretagne, de la Normandie, du Nord, du Jura, de la Savoie—celles qui sont adaptées à notre pays—viennent continuer au milieu de nous l'œuvre de nos ancêtres communs. Ah ! ils ne sont pas encore engourdis les gars normands ! ai-je entendu chanter sur les bords de l'Eure.

Des patriotes ont fondé à Paris une superbe institution : *l'Alliance française*, qui a pour but principal de propager notre langue dans le monde entier. On peut juger de sa vitalité par le fait qu'elle comptait l'an dernier quinze mille membres. Cette croisade s'impose de droit à sa sollicitude éclairée.

La *Minerve* a toujours partagé les sentiments que je viens d'exprimer. Mais le temps est venu de les exposer avec force, d'en saisir l'opinion publique avec plus de suite. Elle ouvre donc ses colonnes à tous ceux qui voudront l'aider à faire connaître les immenses ressources du Manitoba et du Nord-Ouest, les avantages qu'ils offrent à l'émigration, les points sur lesquels les Français doivent se porter de préférence.

Aujourd'hui même, *La Minerve* commence la croisade en publiant une lettre-circulaire de Nos Seigneurs les évêques, et qui porte la date du 23 octobre 1871. Ce qui était vrai alors l'est encore plus aujourd'hui. Puissent ces voix autorisées trouver l'écho qui ne leur a jamais été refusé aux époques des grandes crises !

JOSEPH TASSÉ.

### S. G. MGR TACHE

Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque est retenu à sa chambre depuis dimanche dernier.

Nous pouvons dire que son indisposition a été occasionnée par le surcroît de travail que Sa Grandeur s'est imposée au sujet des graves questions qui nous occupent.

Toute la population catholique fait des vœux pour le prompt rétablissement de son vénérable pasteur.

### Choses et Autres

—Par décision de S G. Mgr l'évêque de Chicoutimi : M. l'abbé Lauriot a été nommé curé des Eboulements ; M. l'abbé E. Simard, curé de Saint-Hilarion ; M. l'abbé Larouche, curé de Saint-Charles ; M. l'abbé O. Lavoie, curé de Saint-Placide ; et M. l'abbé Danglade, vicaire à la Baie Saint-Paul.

—Un journal de la Nouvelle-Ecosse estime à 1,756,000 le nombre de tonnes de charbon extraites en 1889 des régions minières de la Novelle-Ecosse.

C'est, en toute probabilité, le rendement le plus considérable que ces mines aient donné depuis l'origine de leur exploitation.

Les houillères de la Nouvell-Ecosse, comme celle du Cap-Breton et de la Colombie Anglaise sont riches, immensément riches.

Il faut tenir compte aussi des dépôts houillers du Nord-Ouest dont l'exploitation ne fait que commencer et qui sont loin d'être inférieurs à ceux des provinces maritimes.

L'étendue des assises houillères de notre pays n'est plus aujourd'hui un mystère pour personne.

Elles mesurent une superficie de 65,000 milles carrés et la quantité de houille que l'on retire est de 4,500,000 à 9,000,000 de tonnes par mille carré.

Les houillères de l'Angleterre épuisées, ruinées, ce sera nécessairement à leurs colonies que les Anglais de l'avenir demanderont le combustible qu'ils ne trouveront plus chez eux.

Le Canada sera l'un de leurs fournisseurs et il devra l'être longtemps, étant donné l'immense capacité productive de ses bassins houillers.

—M. Eugène Lavisse, l'éminent professeur d'histoire au Collège de France, pose sa candidature à l'Académie française pour le fauteuil d'Emile Augier.

Le nombre des candidats à ce fauteuil se trouve ainsi porté à treize ; en voici la liste :

MM. Charles Nauroy, Ferdinand Brunetière, Henry Houssaye, Thureau Daugin, Emile Zola, Henry Becque, André Theuriet Ferdinand Fabre, J. Viaud (Pierre-Loti), A. Régnault, Eugène Manuel, J. Barbier, Ernest Lavisse.

La date de l'élection n'est pas encore fixée.

—Sa Sainteté Léon XIII a consenti à agir comme médiateur pour le désarmement de l'Europe.

Il est un fait admis, c'est que si les millions d'hommes armés qui appartiennent aux différentes nations de l'Europe mettaient bas leurs armes et se dépouillaient de leurs habits militaires pour se mettre à l'ouvrage, on verrait disparaitre comme par enchantement la détresse qui afflige l'Europe. L'avenir nous prouvera l'excellence de ce système et la compétence du Saint-Siège, dans ses négociations avec l'Europe.

—On annonce de Paris la mort de M. l'abbé Hamon, P. S. S., qui vient d'être emporté par la consomption à l'âge de 42 ans. Le défunt a exercé son zèle pendant nombre d'années à Montréal.

—En déblayant les décombres du théatre de Zurich, en Suisse, récemment incendié, la pioche a rencontré un petit caveau scellé avec des briques.

Dans l'intérieur se trouvait un admirable coffret d'ivoire, qui contient trois clous de la vraie croix, si l'on en croit le parchemin qui les accompagne.

Ces précieux objets seront déposés au musée de Zurich.

On suppose que cette cachette fut pratiquée par les moines qui quittèrent le couvent de Zurich pour ne plus y revenir à l'époque de la réforme.

—*Paillettes d'Or.*—Cueillettes de conseils pour le bonheur et la sanctification de la vie.—Septième série, recueil des années 1886-87-88.—In 18. Prix 13 c.—J. B. Rolland et Fils, éditeurs, 6 à 14 rue Saint-Vincent, Montréal. Cette petite publication est revêtue de l'Imprimatur de Mgr de Montréal.

### LE REV. PERE AUBERT, O.M.I.

On annonce la mort du Rév. Père Aubert, O.M.I., arrivée dernièrement à Paris. Le nom du Père Aubert est familier aux anciens du pays, car il passa une couple d'années à Saint-Boniface. Il fut le premier Oblat qui vint dans ce pays. Parti de la maison de Longueil le 24 juin 1845, avec le Frère Taché, aujourd'hui notre vénérable archevêque, il débarqua à Saint-Boniface le 25 août. Mgr Provencher le choisit la même année pour être son vicaire-général.

En 1847, il fut rappelé à Montréal où il a été supérieur de la résidence de Saint-Pierre pendant une dizaine d'années.

Le Rév. Père Aubert avait laissé le Canada pour la France depuis environ 25 ans. Jusqu'en 1885 il occupa la charge d'assistant-général de son ordre, alors qu'il fut remplacé par le Rév. Père Antoine.

Le Rév. Père Aubert est décédé à l'âge avancé de 76 ans.

Hier un service solennel a été chanté à la cathédrale de Saint-Boniface pour le repos de son âme.

Les RR. PP. Oblats voudront bien recevoir nos plus sympathiques condoléances pour la perte qu'ils viennent de faire.

### AU COLLEGE

La représentation donnée par le club dramatique de Saint-Boniface, mercredi dernier, a été un succès sous tous les rapports. Les acteurs ont très bien rempli leurs rôles respectifs, surtout dans la comédie "Le dîner interrompu," durant laquelle le plus franc rire n'a cessé de régner.

La salle était comble.

Nous croyons que le succès remporté par le club dramatique sera un encouragement qui l'engagera à nous donner de temps à autre des soirées aussi agréables que celle de mercredi dernier.

### PERSONNEL

Melle D. Chenet, de Saint-Louis, Mo., petite fille de M. N. Germain, marchand de cette ville, et nièce de Madame O. Monchamp, de Winnipeg, est en promenade chez ses parents.

Madame D'Eschambault, femme de M. le Dr D'Eschambault et Melle D'Eschambault, sa sœur, sont arrivées vendredi dernier de la province de Québec.

M. C. A. M. Globensky, de Saint-Eustache, et M. J. M. Dufresne, de Montréal, sont arrivés à Winnipeg samedi pour de là se rendre à la Montagne de Bois où ils vont visiter le magnifique ranche franco-canadien appartenant à une compagnie dont M. Globensky est le président et M. Dufresne le secrétaire.

M. l'abbé Martin, curé de Saint-Eustache, est à l'archevêché.

M. J. P. Collet laisse Winnipeg aujourd'hui pour aller demeurer à Duluth. Nous souhaitons bonne chance à notre compatriote.

M. Georges Fortin, avocat, de Winnipeg, est revenu hier d'un voyage aux Etats-Unis.

L'hon. député de Woodlands, M. J. E. P. Prendergast, est parti lundi soir pour Ottawa, Montréal et Québec. Nous croyons savoir que ce voyage est fait en partie dans un but politique

Le Rév. Père Leduc, O.M.I., vicaire-général de Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert, est au palais archiépiscopal depuis mercredi dernier et doit partir aujourd'hui même pour retourner à Calgary.

Le Rév. Père Legoff part en même temps pour retourner à ses missions du Lac Froid.

M. J. T. Dumouchel représentant des compagnies d'assurance contre le feu "North West Fire Coy" et "City of London, England," doit partir sous peu pour aller visiter nos paroisses françaises. Espérons que, comme toujours, il recevra beaucoup d'encouragement.

M. Ambroise Lépine est arrivé hier d'Ottawa après une absence de près d'une année. Au printemps de 1889, M. Lépine traversa en Europe avec la troupe du fameux Buffalo Bill et revint en Canada vers l'automne. Il visita plusieurs paroisses canadiennes de la province de Québec, où il compte des parents ; puis il se rendit à la capitale où il avait à règler certaines affaires en décembre ou janvier, croyons-nous. M. Lépine, nous dit-on, a fait un excellent voyage.

## Chronique Locale.

—Il n'y a pas eu de séance du conseil lundi, faute de quorum.

—M. J. Monpetit vient d'ouvrir un atelier de tailleur à l'Hôtel Beauregard.

—Notre dévoué curé, M. l'abbé Messier a commencé sa visite de paroisse.

—M. E. Guilbault est à poser une nouvelle couverture sur la bâtisse du *Manitoba*.

—L'eau est très basse encore, ce qui fait augurer que la débâcle sera peu de chose cette année.

—On est à semer par toute la province. Dans certains endroits, les travaux sont même très avancés.

—La dernière *Gazette Officielle* annonce que M. George Germain a été nommé commissaire pour recevoir les affidavits.

—M. J. A. Prendergast est nommé agent pour la manufacture d'instruments aratoires de Massey, ainsi que pour les machines à coudre *Raymond* et *Domestic*.

—Avez-vous besoin de pois pour vos semences ou pour l'usage de la maison, allez chez M. Adolphe Turner, qui vient d'en recevoir de la province de Québec. 2i

—La manufacture de laine de cette ville, dont les MM. Stevenson ont fait l'acquisition dans le cours de l'hiver, doit commencer ses opérations sous quelques jours.

—Monsieur l'abbé Gaire, curé à la Grande Clairière près de Oak Lake, est arrivé d'Europe la semaine dernière avec 110 colons français et belges. La plus part s'établissent à la Grande Clairière, et quelques-uns à Saint-Alphonse.

—La farine vient d'augmenter de 5 cents, mais l'endroit pour acheter est encore chez Anderson & Lemieux. Ils nous prient d'annoncer que leur établissement est toujours au No. 245, rue Principale, quelques portes au nord de la gare du *N. P. & M.*

—Il y a eu assemblée de l'Association Saint-Jean-Baptiste, dimanche. La question de la bannière de l'Association est venue spécialement sur le tapis et devra être règlée sous peu.

Il a été décidé que les élections des officiers, pour l'année 1890, auraient lieu dimanche, le 27 courant.

Qu'on veuille donc y assister en grand nombre.

## Chronique de la Province.

*La Broquerie,*

11 avril.—Deux des frères de M. Cléophas Laurencelle sont arrivés de la province de Québec dans le but de s'établir ici ; ils sont enchantés du pays et il faut espérer qu'un bon nombre suivront leur exemple.

—Le moulin à scie de M. N. Bédard fonctionne très bien depuis qu'un engin de 45 forces a été posé.

—M. F. X. Normandeau a commencé à semer le onze de ce mois et le terrain en général est prêt à recevoir les grains qu'on voudra lui confier.

—Plusieurs des cultivateurs sont allés à Winnipeg chercher leurs grains de semence.

—Les chantiers de traverses de chemin de fer qui se faisaient à l'est de LaBroquerie sont fermés, il ne reste plus qu'à descendre, mais l'eau fait défaut.

—La municipalité de Sainte-Anne s'est décidée à faire un emprunt pour se procurer des grains de semence.

### NAISSANCE

THERRIEN.—A LaBroquerie, le 8 avril, Madame Avila Therrien, un fils.

### MARIAGE

BEAUPRÉ-LAVOIE—A la cathédrale, le 14 courant, par M. l'abbé G Cloutier, M. Joseph Octave Beaupré, de Stoney Mountain, à Melle Agnès Lavoie fille de M. Jean-Baptiste Lavoie, de Saint-Boniface.

### DECES

HAMELIN—A Saint Vital, le 13 courant, à l'âge de 16 ans, Louis, enfant de M. Firmin Hamelin.





## CONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées faites séparément et adressées au maître-général des postes seront reçues à Ottawa, jusqu'à vendredi le 23 mai prochain pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrat pour quatre ans, pour chacune des routes suivantes, à partir du 1er juillet prochain

Ossowo, Poplar Point, deux fois par semaine, distance calculée : 7 milles.

Portage du Rat et gare du chemin de fer vingt-quatre fois la semaine, distance calculée, ¼ de mille.

Rosser et gare du chemin de fer, douze fois la semaine, distance calculée, ⅛ de mille.

L'on peut se procurer des avis imprimés contenant plus amples informations quant aux conditions des contrats ci-dessus, et des formules de soumissions en blanc aux bureaux de poste au terminus des routes respectives et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des postes.

Bureau de l'inspecteur des postes, Winnipeg, 11 avril 1890.
3in 16.4. 90



**Soumissions pour un permis de couper du bois sur les terres de la Puissance dans la province de Manitoba**

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et marquées "Soumission pour un permis de couper du bois," seront reçues à ce département jusqu'à lundi le 12 mai prochain, pour un permis de couper du bois sur deux limites d'une superficie totale de 49 milles carrés, plus ou moins, dont l'une est située sur la Rivière Castor et la Rivière des Anglais, branches de la Rivière Hole, un des tributaires du Lac Winnipeg sur sa rive est, et l'autre sur Bad Throat River, aussi tributaire du même lac.

Les règlements d'après lesquels un permis sera donné en même temps un plan qui donne approximativement la position des limites en question, peuvent être obtenus à ce département ou au bureau de l'agent des bois de la Couronne à Winnipeg.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque incorporée fait en faveur du sous-ministre de l'Intérieur pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour le permis.

Les soumissions envoyées par télégraphe ne seront pas considérées.

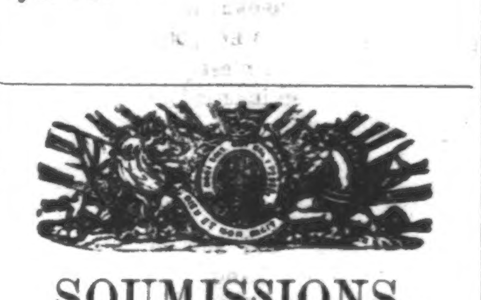
JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 19 mars 1890. 1i 9.4 90









## SOUMISSIONS.

ON RECEVRA jusqu'à lundi, le 21 avril 1890, à midi, au bureau du soussigné, des soumissions cachetées, portant la suscription "Soumissions pour provisions des Sauvages," pour fournir aux Sauvages pour l'année se terminant le 30 juin 1890, les approvisionnements consistant en farine, bacon, épiceries, munitions, ficelles, bœufs, vaches, taureaux, instruments aratoires, outils, etc., le tout livrable, ports de douanes payés, à différents endroits dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

On peut se procurer les formules de soumissions et des renseignements complets sur la nature des approvisionnements en s'adressant au soussigné ou au commissaire des Sauvages, à Régina, ou au bureau des Sauvages, à Winnipeg.

Les soumissions peuvent être faites pour chaque espèce de marchandises séparément ou pour une partie quelconque de chaque marchandise, séparément ou pour toutes les marchandises énumérées dans les formules, et le gouvernement se réserve le droit de rejeter la soumission en entier ou en partie.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne fait en faveur du surintendant général des affaires des Sauvages, égal à au moins cinq par cent du montant de chaque soumission, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer un contrat basé sur sa soumission lorsqu'il en sera requis, ou s'il faillit à compléter l'ouvrage qu'il aura entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis.

Chaque soumission doit porter, outre la signature du soumissionnaire, celle de deux personnes acceptables au département et se portant garants de la parfaite exécution du contrat.

On n'acceptera pas nécessairement la plus basse ou toute autre soumission.

Aucun journal ne devra insérer cette annonce sans l'autorisation de l'Imprimeur de la Reine, et tout paiement sera refusé à ceux qui n'auront pas obtenu telle autorisation.

L. VANKOUGHNET,
Député du surintendant général des affaires des Sauvages.

Département des affaires des Sauvages, Ottawa, mars 1890. 3in 2 4 90

## UNIVERSITE DE MANITOBA.

Avis est par les présentes donné que les examens de l'Université de Manitoba commenceront Lundi, le 12ième jour de Mai prochain, à 9 heures du matin, en la cité de Winnipeg. Les canditats devront, vingt jours avant les examens, donner au régistraire un avis de leur intention de se présenter aux examens. Ces avis devront être sur des blancs qui leur seront fournis par le régistraire sur demande. Les candidats devront aussi mentionner les matières sur lesquelles ils doivent passer leur examen. Dans le cas d'élèves appartenant à quelque collège affilié, ils devront faire contresigner leur avis par le principal ou supérieur du collège. Les honoraires doivent accompagner les applications.

T. A. BERNIER,
Régistraire.

Winnipeg, 31 mars 1890. 3ins 2.4.90



## MUNICIPALITE de SAINT-NORBERT

### AVIS.

Des soumissions pour la construction d'un pont dans le chemin public longeant la Rivière-Rouge, sur la coulée qui traverse le dit chemin, sur le lot No. 223 de Saint-Norbert, ou Coulée de Leblanc, seront reçues par le soussigné jusqu'à samedi, le 19ième jour d'avril prochain, à 4 heures P. M.

Le plan et les spécifications du dit pont peuvent être vus au bureau du soussigné à Saint-Norbert.

Le soumissionnaire dont la soumission sera acceptée devra fournir à la Municipalité une caution solvable pour le montant que le conseil jugera nécessaire pour garantir la bonne exécution du contrat.

Le conseil ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission.

Daté à Saint-Norbert ce 28ième jour de Mars, A. D. 1890.

G. T. LANDRY.
Secrétaire Trésorier.

3i 2 4 90

## AGRICULTURE

### BATIMENTS DE FERMES

Ils doivent être assez spacieux pour recevoir convenablement tous les produits de la ferme, quelle que soit la nature des récoltes. Ils doivent aussi pouvoir abriter confortablement le bétail de toutes les espèces, de manière que la distribution du fourrage se fasse sans beaucoup de transport. Pour cela on aura soin d'adopter un plan général de construction, de placer chaque magasin près des consommateurs, de ménager des passages en avant des animaux, de manière à pouvoir leur donner leur ration sans les déranger. Tous ces détails, bien que minutieux contribueront plus puissamment qu'on ne saurait le croire à la prospérité générale d'une exploitation.

### LA STABULATION DU BÉTAIL

Avec notre climat excessif la question de la stabulation du bétail pendant nos longs hivers devient d'une haute importance. En voyant la conformation maladive et dégénérée d'un trop grand nombre de nos animaux, nous sommes en droit de nous demander où en est la cause et quel peut être le remède à ce grand mal national. Nous le trouvons tout entier dans la manière dont les animaux sont hivernés. Les vacheries n'ont souvent qu'un tout petit guichet pour ouverture et c'est à la faveur de cette faible lumière que le bétail étroitement entassé reçoit les soins qu'on lui donne pendant six mois de l'année. Et quels soins? —Une maigre distribution de paille, trop souvent répandue aux pieds de l'animal; pas de litière par économie; les excréments solides et liquides s'accumulent sous les animaux et ne s'enlèvent qu'une fois par jour; jamais un coup d'étrille, aussi les animaux se couvrent-ils bientôt d'une épaisse couche d'ordure qui n'a rien de favorable pour eux. Ajoutons à cela un plafond placé à six ou sept pieds du plancher, servant de magasin aux fourrages et laissant passer à travers les planches disjointes de la poussière, des graines de mauvaises herbes, de la balle, et on pourra juger de l'état des animaux dans cet asmosphère humide et chargé de miasmes, par l'absence de toute ventilation. Tous les jours les animaux laissent leur étable pour aller s'abreuver à la rivière voisine ou au puits, quel que soit le temps. En sorte que la transition brusque du chaud au froid est on ne peut plus malsaine, outre l'inconvénient de donner à boire de l'eau glacée. La lenteur mesurée avec laquelle les vaches, surtout celles qui portent veau, s'abreuvent, nous dit assez qu'il n'y a qu'une soif ardente, développée par une nourriture excessivement sèche et étouffante, qui puisse leur faire surmonter la douleur qu'elles éprouvent, au contact de cette glace liquide avec leurs intestins. Il ne faut pas plus pour ruiner tout un troupeau. Mais une pratique bien plus absurde encore et qui est trop répandue dans nos campagnes est de laisser les animaux devant la porte des bâtiments pendant des heures entières par les temps froids de nos hivers, et même de leur faire là dans la neige une distribution de fourrages, ou bien encore de les laisser manger à la meule de paille qui occupe le milieu de la cour.

Cette conduite est certainement le comble de l'absurde. Voyez vous ces pauvres animaux aux formes anguleuses, ramassées sur eux mêmes, et frissonnant sous l'effort du vent telle est pourtant la manière dont on entoure le bétail chez un trop grand nombre de cultivateurs Le cœur se serre à la vue de sang froid et avec un semblant de raison. On nous dira que nos races indigènes sont rustique, peuvent supporter les tortures de tous les genres, depuis la famine jusqu'à la congélation. Jusqu'à quand nos cultivateurs agiront-ils ainsi sans raisonner leurs opérations et en suivant aveuglément les conseils d'une routine détestable. Ne saventils donc pas encore que les animaux bien abrités consomment un tiers moins de fourrage et sont en meilleur état, donnent plus de viande, de lait, de laine ou de travail,

### PENSÉES.

—Quand il faut cinq pintes de lait pour payer un verre de whiskey, il est plus profitable de boire le lait et de laisser le whiskey.

—Un vieux dicton Indien: Un commerçant de liqueurs commence toujours par pendre un enseigne au-dessus de sa porte et finit parfois par faire prendre un homme au gibet.

—Tout fermier sage doit garder au moins une bonne jument poulinière. Et s'il a le goût des chevaux fortement développé il en gardera plus d'une.

## COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg

### Marché de la maison.

| | $ cts. | $ cts. |
|---|---|---|
| Bœuf, rôti, par lb | 0 10 | à 0 15 |
| Bifteck, " | 0 10 | à 0 12 |
| Bœuf salé, " | 0 06 | à 0 08 |
| Bœuf, bouilli, " | 0 06 | à 0 08 |
| Bœuf, par quartier | 5 00 | à 6 00 |
| Bœuf, vivant, par 100 lbs | 3 00 | à 3 50 |
| Veau, rôti, par lb | 0 10 | à 0 15 |
| Veau, côtelettes, par lb | 0 12 | à 0 15 |
| Porc frais, " | 0 10 | à 0 15 |
| Porc, par 100 lbs | 7 G0 | à 7 50 |
| Mouton, rôti, par lbs | 0 10 | à 0 15 |
| Gigot de mouton, par lb | 0 12 | à 0 15 |
| Côtelettes de mouton, par lb | 0 15 | à 0 15 |
| Agneau du printemps, p. qr. | 0 75 | à 1 00 |
| Jambon, par lb | 0 15 | à 0 00 |
| Lard " | 0 10 | à 0 12 |
| Saindoux " | 0 10 | à 0 12 |
| Saucisse " | 0 12½ | à 0 10 |
| Saucisson de Bologne, par lb | 0 12 | à 0 15 |
| Foie, par lb | 0 04 | à 0 05 |
| Rognon, par lb | 0 13 | à 0 15 |
| Tête en fromage, par lb | 0 10 | à 0 10 |
| Cœur " | 0 10 | à 0 10 |
| Langue " | 0 10 | à 0 15 |
| Poulets vivants (par coup) lb. | 0 30 | à 0 35 |
| Poules " " | 0 65 | à 0 70 |
| Œufs, par douz | 0 25 | à 0 30 |
| Beurre, par lb | 0 20 | à 0 25 |

### LÉGUMES.

| | | |
|---|---|---|
| Patates, par minot | 0 80 | à 0 90 |
| Tomates, par lb | 0 C0 | à 0 00 |
| Choux, par 100 | 8 C0 | à 10 00 |
| Oignons, par minot | 1 50 | à 2 00 |

### PEAUX.

| | | |
|---|---|---|
| Peaux vertes | 2 50 | à 3 00 |
| Peaux sèches | 1 00 | à 1 50 |

### POISSON.

| | | |
|---|---|---|
| Poisson blanc, par lb | 0 06 | à 0 10 |
| Brochet " | 0 03 | à 0 0 |
| Morue " | 0 00 | à 0 10 |

### BOIS ET CHARBON.

| | | |
|---|---|---|
| Tremble | 3 00 | à 3 50 |
| Frêne, chêne et épinette rouge | 5 00 | à 5 50 |
| Perches de tremble | 3 00 | à 3 50 |
| Charbon dur | 9 50 | à 10 00 |
| Charbon mou | 6 00 | à 6 50 |

### FOIN.

| | | |
|---|---|---|
| Foin de prairie | 10 00 | à 12 00 |
| Foin pressé, par tonne | 12 00 | à 0 00 |

### GRAINS.

| | | |
|---|---|---|
| Blé dur No. 1, par minot | 0 70 | à 0 75 |
| Avoine, par minot | 0 50 | à 0 55 |
| Orge " | 0 60 | à 0 65 |

### FARINE.

| | |
|---|---|
| Farine par 100 lbs XXX | 1 20 |
| " " XXXX | 1 40 |
| " " Strong Baker | 2 40 |
| " " Roller Process | 2 75 |

### DIVERS.

| | | |
|---|---|---|
| Poulet " | 0 10 | à 0 12 |
| Dindon " | 0 15 | à 0 18 |

### BOIS DE CONSTRUCTION.

| | |
|---|---|
| 1ère planches communes, blanchies. | 22 00 |
| 2ème " " | 18 00 |
| 1ère " brutes | 20 00 |
| 2ème " " | 18 00 |
| Doublage brut | 16 00 |
| Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous | 20 00 |
| Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels | 1 00 |
| Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous | 20 00 |
| Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels | 1 00 |
| Clôture | 20 00 |
| Tringles 2 et 3 pouces | 23 00 |
| Planches, de toute largeur, qualité A. | 45 00 |
| " " " B. | 40 00 |
| " " " C. | 35 00 |
| " " " D. | 30 00 |
| 1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces | 55 00 |
| 2ème " " " | 40 00 |
| Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds | 35 00 |
| Pin 2ème " " | 32 00 |
| Pin 3ème " " | 29 00 |

### Marche du Cultivateur.

| | | |
|---|---|---|
| Beurre, frais, la lb | 0 18 | à 0 25 |
| Beurre, salé, la lb | 0 15 | à 0 18 |
| Œufs frais, la doz | 0 25 | à 0 30 |
| Œufs en boîtes, la doz | 0 18 | à 0 20 |
| Patates, le minot | 0 70 | à 0 75 |
| Navets, le minot | 0 00 | à 1 50 |
| Carrottes, le minot | 0 00 | à 1 50 |
| Panais, le minot | 0 00 | à 1 25 |
| Betterave, le minot | 0 00 | à 1 25 |
| Oignons, le minot | 1 50 | à 1 80 |
| Choux, par 100 | 4 00 | à 15 00 |
| Oie, par lb | 0 12 | à 0 13 |
| Canards, par lb. | 0 10 | à 0 12 |
| Dindes, par lb | 0 12 | à 0 12½ |
| Poulets, par lb | 0 08 | à 0 00 |
| Bois, épinette, la corde | 5 00 | à 5 50 |
| " tremble | 3 00 | à 3 50 |
| " perches de tremble | 3 00 | à 4 00 |
| Foin, la tonne | 9 00 | à 10 00 |
| Paille, la tonne | 5 00 | à 0 00 |
| Bœuf, par lb, par quartier | 0 03 | à 0 04 |
| Bœuf vif, par lb | 0 00 | à 0 02½ |
| Porc, abattu, par lb | 0 05½ | à 0 06½ |
| Cochons, vif, par lb | 0 03 | à 0 04 |
| Mouton, vif, par lb | 0 00 | à 0 17 |
| Veau, abattu, par lb | 0 04 | à 0 05 |
| Veau, vif, par lb | 0 00 | à 0 04 |
| Blé, le minot | 0 70 | à 0 75 |
| Avoine, le minot | 0 40 | à 0 45 |
| Orge, le minot | 0 55 | à 0 60 |